

Montreuil, mai 2012

5 QUESTIONS POSEES PAR LA FFMC AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

Réponse de Françoise Grolet, candidate Front National-Rassemblement Bleu Marine aux élections législatives à Metz III

Question n° 1 :

Si vous êtes élu(e) député(e), vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte du deux roues motorisés (2RM) comme un moyen de transport légitime et alternatif au « tout-voiture » et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ?

OUI NON

commentaires éventuels :

J'estime que la moto est un moyen de transport à part entière, particulièrement utile voire indispensable dans les grandes villes. Les Français préférant se déplacer en 2RM doivent pouvoir le faire librement, sans devoir être mis en danger par des infrastructures inadaptées ou par le comportement des autres usagers de la route. La voie publique doit pouvoir permettre à chacun de se déplacer selon le mode de transport de son choix et dans des conditions de sécurité optimales. Il ne saurait y avoir deux catégories de Français : l'une bénéficiant d'aménagements routiers spécialement conçus pour leurs besoins et l'autre, minoritaire, devant en subir les conséquences notamment en terme d'accidentologie.

Question n° 2 :

Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'État sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013 le non-port d'un «dispositif rétro réfléchissant», même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125 cm3, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant.

Si vous êtes élu(e) député(e), vous engagez-vous à intervenir auprès du gouvernement pour faire revoir ce décret en concertation avec les associations d'usagers et à l'avenir à les associer réellement aux décisions qui les concernent ?

OUI NON

commentaires éventuels :

Je ne suis a priori hostile à la multiplication des réglementations contraignant à l'achat de gadget et autres équipements aussi dispendieux qu'inutiles. Je rappelle que bon nombre de ces réglementations sont décidées par des technocrates à Paris ou à Bruxelles, sous l'influence de lobbies d'équipementiers et d'industriels, sans que les représentants du peuple français n'aient leur mot à dire.

Le Front National entend rompre définitivement avec ces pratiques qui tendent à privilégier systématiquement les intérêts des lobbies au détriment de ceux des Français, utilisateurs et consommateurs. Il porte la consultation avec les Français au cœur de son projet.

Question n° 3 :

En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises.

Si vous êtes élu(e) député(e), vous engagez-vous à renoncer à ce projet compliqué, coûteux pour les usagers et sans effet mesurable pour la sécurité routière des 2RM ?

OUI NON

commentaires éventuels :

Comme pour la question précédente, je rappelle que le Front National est hostile à la multiplication des réglementations complexes et inutiles, bien souvent décidées par des technocrates parisiens ou bruxellois, et qui aboutissent à une complexité réglementaire préjudiciable aux français, qui pourtant sont désireux de respecter la loi.

Nous préférons miser sur le bon sens et la responsabilisation des conducteurs de 2RM car nous savons qu'ils sont généralement conscients de la nécessité de veiller à un entretien sérieux et régulier de leur moto/scooter.

Question n° 4 :

Les autoroutes (réseaux les plus sûrs) du réseau concédé ne cessent d'augmenter leurs tarifs de péages, ce qui contraint les usagers à se reporter sur les réseaux secondaires (RN et RD) plus accidentogènes... ces augmentations sont contradictoires avec les objectifs de sécurité routière. D'autres projets visant à instaurer des péages sur des routes nationales sont également à l'étude.

Si vous êtes élu(e) député(e), seriez-vous d'accord pour légiférer afin de limiter les hausses de tarifs

et mettre un terme à cette privatisation du réseau routier contraire aux objectifs de réduction des accidents ?

OUI NON

commentaires éventuels :

Je suis hostile à la privatisation du service public et du réseau autoroutier qui a été financé et construit avec l'argent du contribuable français. Si je suis élue je ne manquerai pas d'apporter mon soutien à toute initiative visant à mettre fin à cette gabegie et à renationaliser le réseau autoroutier, qui doit appartenir aux Français et non à des intérêts privés travaillant à leur propre enrichissement. J'appuierai également toute initiative permettant de revenir à des tarifs accessibles pour tous, permettant à tous les Français de se déplacer librement et en sécurité sur les infrastructures qu'ils ont eux-même financées avec leurs impôts.

Question n° 5 :

En 2012, huit villes de France métropolitaine (Paris, Saint-Denis, Lyon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Nice, Aix-en-Provence et Grenoble) et 22 zones prévues ensuite feront l'objet l'expérimentation du dispositif ZAPA (Zones d'action prioritaires pour l'air). Les ZAPA sont censées contribuer à une limitation des émissions polluantes générées par la circulation routière. Les polluants visés sont essentiellement les « particules fines » et les oxydes d'azotes rejetés par les moteurs diesel, particulièrement ceux des poids-lourds dans les secteurs à fort trafic de fret routier. Contre toute logique, les deux-roues motorisés mis en circulation avant 2004 seront interdits dans ces zones alors qu'il n'existe pas de 2RM à moteurs diesel, que les 2RM participent à la réduction des embouteillages et que leur usage contribue à la réduction du trafic automobile dans les déplacements quotidiens des salariés. De plus, ces zones constitueront une réelle discrimination vis-à-vis des populations les plus défavorisées, et une atteinte à la liberté de circulation en général. Nous pensons que le projet élaboré sous le gouvernement Fillon n'est pas adéquat aux réalités économiques et sociales actuelles et à venir, sans effets sur la pollution.

Si vous êtes élu(e) député(e), vous engagez vous à revoir le dispositif ZAPA en tenant compte des mises en oeuvre chez nos voisins européens (où les 2RM ne sont pas concernés par les restrictions de circulation) et en associant de manière effective les représentants d'usagers à cette démarche ?

OUI NON

commentaires éventuels :

Je pense que les 2RM n'ont peu ou pas de responsabilité dans la pollution de l'air, et qu'il n'y a pas de raison de priver leurs propriétaires de se déplacer sur le véhicule de leur choix.

Je saisis cet exemple qui illustre également l'absurdité du système économique actuel, qui met au chômage des millions de Français, pour faire produire des biens de consommation courante en Chine et à les faire acheminer depuis l'autre côté de la planète par des moyens de transports polluants, au premier rang desquels se situent les camions de transport de marchandises. Ce modèle de développement, le Front National le condamne et prône la restauration de droits de douane aux frontières de façon à protéger une économie locale, plus respectueuse du mode de vie, de



Fédération Française des Motards en Colère
35 bis rue des Messiers - 93100 Montreuil
Tel. : 01 48 18 03 20 - Fax : 01 48 18 03 19
contact@ffmc.fr - www.ffmc.fr

l'environnement et de la souveraineté économique des Français.